Juridiction de Proximité de Paris 1ère à 4ème classe du Greffe

Mode de Comparution : non-comparant représenté avec mandat par Maître JOSSEAUME Rémy avocat au Barreau de Paris

MOTIFS

Sur l'action publique :

Attendu que Monsieur

est poursuivi pour avoir à :

- PARIS 8EME (1 PLACE DE LA CONCORDE), en tout cas sur le territoire national, le 11/02/2014, et depuis temps non prescrit, commis l'infraction de :
 - ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE avec le véhicule immatriculé
 Faits prévus et réprimés par ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE., ART.R.417-9
 AL.3,AL.5 C.ROUTE.
- PARIS 8EME (65 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES), en tout cas sur le territoire national, le 15/02/2014, et depuis temps non prescrit, commis l'infraction de :
 - ARRET OU STATIONNEMENT GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX TAXIS CONDUCTEUR ABSENT DU VEHICULE EN TETE DE STATION ET NON GAINE avec le véhicule immatriculé Faits prévus et réprimés par ART.R.417-10 §II 2°, §I C.ROUTE, ART.L.2213-3 2° C.G.C.T., ART.R.417-10 §IV C.ROUTE.

Attendu

Sur l'action publique :

DECLARE Monsieur sont reprochés ;

non coupable pour l'ensemble des faits qui lui